



Le 13 juillet 2017

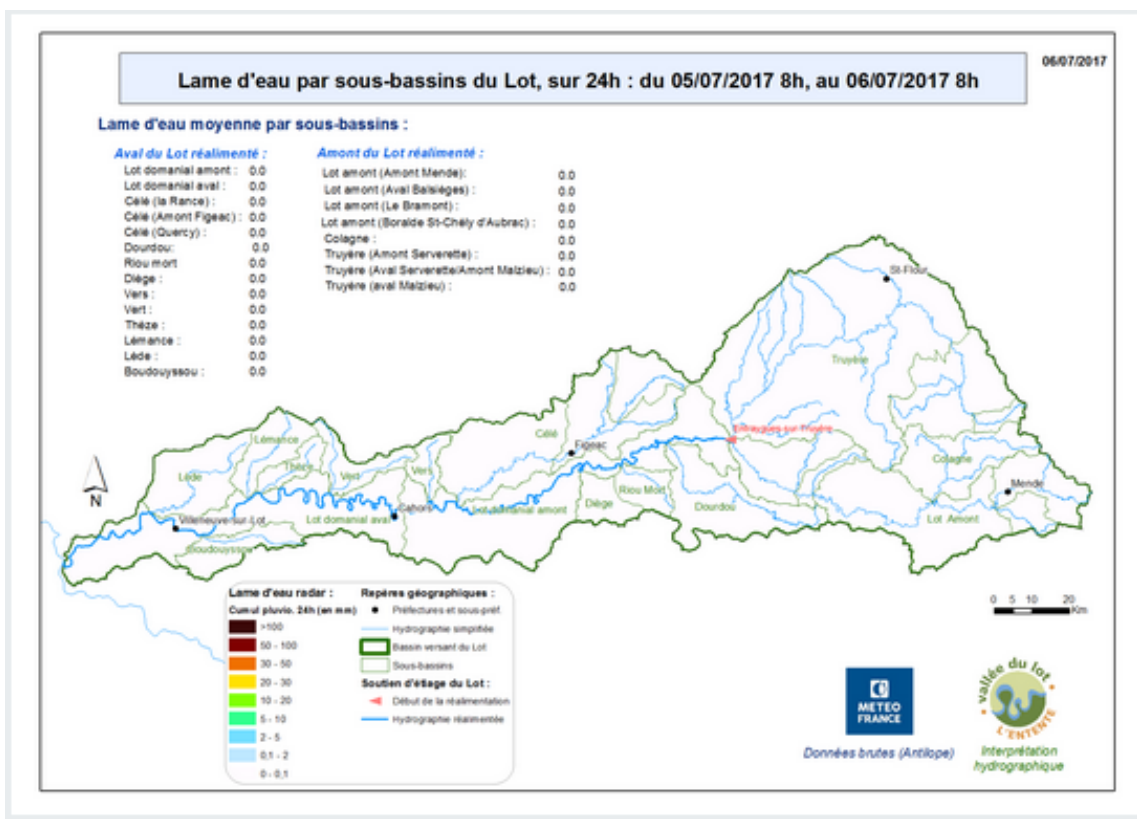
- Suivi de l'étiage 2017 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°02

La campagne 2017 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le samedi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et l'Entente Lot, depuis 1989 (29^e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : aucune pluie
<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :
<http://meteo.bassindulot.fr>



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

Depuis le début de semaine, le bassin a connu quelques passages pluvieux qui ont permis d'apporter un peu d'eau aux rivières.

Hydrologie du bassin :

2 stations ont vu leurs débits seuils franchis : La Thèze à Boussac et la Lède à Casseneuveil.

		LÉGENDE						
Boussac		0.09	0.09	0.09	0.09	0.1	0.08	0.0
Cuzorn		0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.0
Coutet		58	78	47	32	34	36	3
Casseneuveil		0.16	0.15	0.14	0.12	0.1	0.09	0.0

débit sans difficulté pour l'étiage

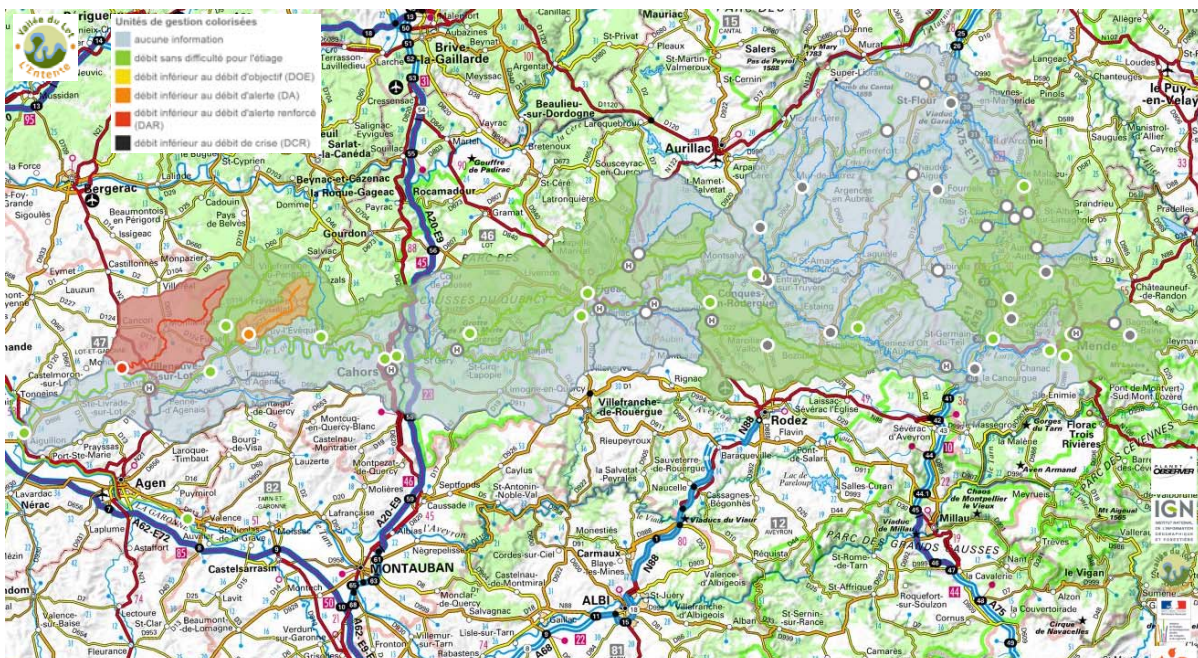
débit inférieur au débit d'objectif (DOE)

débit inférieur au débit d'alerte (DA)

débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)

débit inférieur au débit de crise (DCR)

Au 05/07, les stations de la Thèze et de la Lède sont en dessous de leur DOE.



Cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot : au 05/07/2017

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>



Arrêtés de limitation des prélèvements :

Dans le 47 :

Restrictions 30%:

Les restrictions ne concernent que les parties non réalimentées de la Lède, affluents du Lot et affluents de la Garonne (en aval de Tonneins) - pour rappel les pompages directs dans le Lot, la Garonne et leurs nappes d'accompagnement ne sont pas concernés.

Lède, Lot, Garonne aval: arrêt mercredi 8h à jeudi 8h et dimanche 8h à lundi 8h

Restrictions 50%:

Les restrictions ne concernent que les parties non réalimentées des Auvignons et de la Gupie. Auvignons, Gupie: arrêt mardi 8h à mercredi 8h, jeudi 8h à vendredi 8h et samedi 8h à lundi 8h

Dans le 46 : Niveau 1 : Tour d'eau restreint à 30% pour le bassin de la Thèze
Vigilance pour les affluents du Lot

Pas d'informations dans les autres départements.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Rien à signaler pour le niveau de débit actuel.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Seule la cote touristique de la retenue de Maury est franchie. Des travaux sont en cours.

Besoins en eaux :

Les stades culturaux sont globalement avancés dans le Lot-et-Garonne et le Lot. La campagne d'irrigation 2017 a commencé avec la canicule de la semaine dernière.

Au vu des conditions climatiques passées et à venir, et des stades culturaux, la demande en eau reste importante.

Consigne de soutien d'étiage :

La première consigne de soutien d'étiage est de 10 m³/s à Entraygues-sur-Truyère à partir du 7 juillet et sera revue le lundi 17 juillet pour mardi 0h.

Les modalités techniques du soutien d'étiage continuent comme l'année dernière avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 20 juillet 2017



Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain :
Contact : Virginie LE ROY ou Florian VANNIENWENHOVE, etiage2017@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



10/07/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **4**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **10** m3/s

(**DIX** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 11 JUILLET 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 14 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :

Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com / 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

➤ CPO Lyon Fax 04 78 94 54 50
➤ G. E. H. Lot-Truyère Fax 04 71 46 82 90
➤ Groupement Vallée d'Olt Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

➤ ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
➤ DREAL MIDI-PYRENEES
➤ DREAL AQUITAINE
➤ MISE / DDT: 12, 46, 47
➤ CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
➤ CH. AGRICULTURE et UASA 46
➤ CH. AGRICULTURE 47
➤ S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
➤ FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
➤ BATELLERIE
➤ PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
➤ EPTB GARONNE



13/07/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **5**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **10** m3/s

(**DIX** mètres/cubes par seconde) à compter du :

JEUDI 13 JUILLET 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 18 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :

Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com / 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

➤ CPO Lyon Fax 04 78 94 54 50
➤ G. E. H. Lot-Truyère Fax 04 71 46 82 90
➤ Groupement Vallée d'Olt Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

➤ ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
➤ DREAL MIDI-PYRENEES
➤ DREAL AQUITAINE
➤ MISE / DDT: 12, 46, 47
➤ CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
➤ CH. AGRICULTURE et UASA 46
➤ CH. AGRICULTURE 47
➤ S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
➤ FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
➤ BATELLERIE
➤ PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
➤ EPTB GARONNE